

Commission des finances
1530 Payerne

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 13 avril 2016

Rapport de la commission des finances sur le préavis n° 2/2016
2^e étape de rénovation du Centre sportif de la Promenade

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'art. 52 al. 4 let. h du règlement du Conseil communal, la commission des finances vous fait part de son avis sur les implications financières liées au préavis cité en titre, adopté par la Municipalité le 16 mars 2016.

Pour l'étude de ce préavis, la commission des finances s'est réunie à une reprise le mercredi 6 avril 2016. Si elle n'a pas jugé utile de rencontrer le municipal délégué, des questions écrites lui ont été adressées.

Préambule :

Une fois de la plus, la commission des finances tient à déplorer le calendrier choisi par la Municipalité pour présenter ce préavis. Les problèmes relatifs au bassin de natation du Centre sportif de la Promenade sont connus de longue date et la nécessité du remplacement de l'actuel fond mobile est une réalité depuis le début de l'automne dernier. Elle s'étonne par conséquent que la Municipalité n'ait été en mesure d'adopter un préavis qu'à la mi-mars. Le début des travaux ayant été fixé à la fin du mois de mai, ceci impose aux commissions concernées – composées, il convient de le rappeler, de miliciens – de travailler dans l'urgence et la précipitation, qui plus est dans une période de fêtes pascales et de vacances scolaires.

Fort de ce constat, la commission des finances invite la Municipalité à profiter du changement de législature pour procéder à une réflexion globale et approfondie sur la procédure qui conduit à l'adoption d'un préavis (de la phase d'étude jusqu'au vote du Conseil communal).

Analyse:

La commission des finances reconnaît la nécessité de procéder à l'assainissement demandé, compte tenu de la vétusté de l'installation et des impératifs liés à l'enseignement de la natation dans le cadre scolaire.

Dans le cadre de l'examen financier de ce préavis, la commission des finances s'est plus particulièrement intéressée à la question du choix du revêtement du bassin de natation, au regard des critères de longévité et de coûts d'entretien. Selon les explications de la Municipalité, la plus-value pour une solution inox est de 30'000 à 35'000 fr. par rapport à une solution carrelage. Compte tenu du coût d'entretien moindre (temps et produits) qu'offre la solution inox (évalué à 3'000 fr. par année), on peut se demander si, prise dans une perspective à long terme, la solution carrelage est véritablement adéquate. Il semble bien que la diminution de la surface de la piscine (de 16,33/8 m. à 16,11/7,78 m.) ainsi que la possibilité de pouvoir faire appel à des intervenants locaux pour la pose du carrelage aient fait pencher la balance en faveur de cette deuxième solution. Au final, il convient néanmoins de constater qu'aucune des deux solutions proposées ne se démarquent véritablement, de sorte que la commission des finances ne juge pas nécessaire de remettre en cause l'appréciation de la Municipalité.

La commission des finances constate que ces travaux figurent au plan d'investissement. Financé par l'emprunt, cet investissement peut, d'un point de vue strictement financier, être supporté par les finances communales.

Conclusion:

Au vu de ce qui précède, la commission des finances émet un avis favorable, à l'unanimité de ses membres, sur le financement de cet objet et vous propose d'accepter les conclusions municipales telles que présentées.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La commission des finances :

Jacques Olivier Piguet - Président



Marlène Aubonney



Christian Gauthier



Guy Gilliland



Rapport sur le préavis n° 2/2016
2^e étape de rénovation du Centre sportif de la Promenade

Djordje Ney

Handwritten signature of Djordje Ney in blue ink, consisting of a stylized 'D' followed by 'Ney'.

Bernard Verly

Handwritten signature of Bernard Verly in blue ink, consisting of the letters 'BVerly' in a cursive style.

Urs Berchtold

Handwritten signature of Urs Berchtold in blue ink, consisting of the letters 'U. Berchtold' in a cursive style.